

Cayenne, le 18 juin 2012

Monsieur le Recteur  
de l'Académie Guyane,  
Chancelier de l'Université,  
Directeur Académique des  
Services académiques.

Lettre ouverte.

Monsieur le Recteur,

En moins de deux semaines, lors de quatre événements violents des personnels du service public d'éducation ont été violemment agressés à Saint-Laurent, Cayenne, et Remire-Montjoly. De nombreux autres incidents ont manqué de dégénérer sans faire la une des médias.

Cette série noire valide malheureusement les inquiétudes et propositions formulées par le Sgen-CFDT dès 2008, y compris par des grèves « d'alerte » sur le défaut de surveillance et la perte de contrôle.

Sur le terrain la baisse des moyens « vie scolaire », la remise en cause des missions et compétences des CPE et l'augmentation des pressions sur les personnels ont abouti à une dégradation générale du climat scolaire. Parallèlement, l'abandon pur et simple du suivi du projet académique a laissé les établissements démunis pour tout ce qui concerne la gestion de la discipline mais aussi de l'absentéisme et du décrochage phénomènes révélateurs s'il en est des difficultés d'élèves en besoin d'écoute et d'assistance.

Des années d'incivilités de moins en moins relevées, de violences verbales ou de gestes déplacés de moins en moins sanctionnés ou pire de désaveu des tentatives individuelles de reprise à l'ordre ont amené les jeunes à tester encore plus loin les limites de l'impunité.

Monsieur le Recteur, le Sgen-CFDT ne comprend pas votre silence.

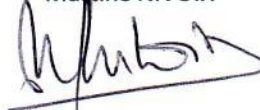
Il attend la déclaration systématique des accidents du travail, un soutien aux victimes, le passage des auteurs les plus violents devant le conseil de discipline départemental présidé par vous-même.

Il attend qu'un groupe de travail opérationnel soit rapidement mis en place.

Les textes réglementaires ne peuvent plus rester lettres mortes. Les propositions des nombreux personnels qui n'ont pas renoncé à exercer leur autorité non plus. Les activités de l'EMS – puisque le dispositif a été validé par le nouveau Ministre - doivent être réorientées. Un appui efficace au pilotage des établissements traversant des périodes difficiles est indispensable. Une collaboration avec la Préfecture est incontournable pour gérer les urgences et concevoir des actions de prévention ciblées et concertées.

Espérant qu'il soit mis fin à la posture de déni qui a conduit à l'impuissance actuelle de l'Institution et installé les conditions de mise en danger de personnels et d'élèves, je vous prie d'agréer Monsieur le Recteur l'expression de ma respectueuse considération.

Martine NIVOIX



Secrétaire.